

Des préavis et des grèves successives dans les Bouches du Rhône :

Luttes victorieuses et avancées conséquentes !

Suite aux votes de préavis de grève en Assemblées Générales et prises de parole, SUD PTT a déposé, sur les 15 derniers jours, des préavis de grève sur Marseille Estaque Étoile, Martigues et Port de Bouc, Aix en Provence (UP et UD), Rognac/Velaux, PPDC Rognac (*Services traitement/concentration*), Marseille le Dôme (04/14) et la PPDC Marseille les Docks (*service Arrivée*) ■ Des grèves majoritaires ont éclaté dans de nombreux sites courriers : Marseille 15, Marseille 13, Allauch, Martigues, Port de Bouc, Aix en Provence (UP des Milles, UD Pasteur et UD Val de l'Arc), Rognac (*service traitement*) et la PPDC les Docks (*service arrivée*) ■ Des relevés de décisions et protocoles de fin de conflit ont été conclus sur Martigues/Port de Bouc, Aix en Provence, Rognac/Velaux, Marseille le Dôme et PPDC Marseille les Docks ■ Des avancées conclues en négociations sur les préavis de Marseille le Dôme et de Rognac/Velaux sans 1 seul jour de grève...

Une stratégie de lutte payante et décidée par le personnel !

Comme tout le monde le sait, il ne suffit pas à un syndicat d'appuyer sur un bouton pour décréter la grève auprès des personnels.

En revanche, dès l'instant où les revendications et la mobilisation sont construites, au plus près du terrain, avec les personnels concernés, dans la recherche d'une convergence de lutte et de l'unité syndicale, on s'aperçoit que les modalités de luttes et de résistances sont payantes à La Poste !

Engager un combat majeur sur les conséquences concrètes des réorganisations et décisions managériales austères et ridicules subies par les personnels dans de nombreux services courriers des établissements des Bouches du Rhône est devenu un objectif central.

Des mesures indigestes de La Poste dans les établissements courrier :

⇒ L'absence de comblement des vacances d'emplois ;

⇒ L'insuffisance des moyens de remplacement ;

⇒ L'utilisation à outrance de la sécabilité (*notamment additionnelle ou pour absence inopinée*) ;

⇒ La double présentation des OS ;

⇒ La limitation des départs en congés ;

⇒ Les sanctions disciplinaires contestables ;

⇒ FACTEO et les nouveaux services ;

⇒ Les dépassements horaires non payés en heures supplémentaires ;

⇒ Le remplacement des 2RM par des VAE et QUADEO sans prise en compte des réalités et contraintes de terrain.

Des préavis de grève de 24H successifs votés par les postiers-ères !

Lorsqu'on engage collectivement « **un bras de fer** » contre La Poste sur plusieurs centres courriers, il nous faut nécessairement nous donner les moyens et les armes de mobilisation nécessaires pour aller chercher la satisfaction des revendications des personnels.

Cela passe régulièrement par le dépôt de préavis de grève de 24H successifs sur plusieurs jours pour donner la possibilité aux agents de faire pression sur leur Direction et sur les négociations menées entre le personnel, ses représentants et les Directeurs d'établissements.

Le combat exemplaire des postiers-ères des Bouches du Rhône, a permis d'avancer sur plusieurs sites et de conclure des protocoles de fin de conflit ou de relevés de décisions sur les sites de Martigues et Port de Bouc, Aix, Rognac/Velaux, Marseille le Dôme (04/14) et la PPDC les Docks.

Nous développerons ici et à l'attention de tous, les avancées obtenues dans ces services courriers, dont certaines en présence d'une unité syndicale et d'autres sans grève et sur préavis seulement...

Ces mobilisations et leurs premiers résultats en matière de satisfaction de revendications s'inscrivent dans la construction d'une mobilisation globale des postiers-ères du département et du territoire pour la rentrée.

Savoir lutter, ce n'est pas s'agiter, mais c'est se battre pour aller chercher du concret !

Grève des postiers-ères de Martigues et Port de Bouc : Un collectif ressoudé et gagnant !

Après avoir subi depuis plusieurs années les attaques des Directions successives sur Martigues et Port de Bouc, les postiers-ères ont décidé de relever la tête et de lutter collectivement et en même temps. Le Directeur local avec ses discours et attitudes très « **technocratiques** », pensait naïvement que ses projets passeraient « **comme une lettre à La Poste** ». Malgré plusieurs alertes, préavis de grève et relevé de décisions sur Port de Bouc, la Direction de l'établissement bafouait ses engagements et continuait sa politique d'austérité sur les conditions de travail du personnel. La grève majoritaire s'est conclue par un protocole de fin de conflit ayant permis la reprise du travail.

Mêmes causes = mêmes conséquences !

Au menu avarié : vacances d'emplois, absence de formations, moyens de remplacement au rabais, sécabilité, sanctions disciplinaires, baisse de la prime FA, absence de QS des facteurs qualité, problèmes d'organisation de travail à la cabine, 2^{ème} présentations systématiques des LR, période de fin d'année non cadrée au colis et non-paiement des heures supplémentaires. Telles sont les origines de la mobilisation des postiers-ères de Martigues et de Port de Bouc...

Un cahier revendicatif précis a été arrêté par les agents des sites de Martigues et de Port de Bouc. Des préavis de grève successifs de 24H ont ainsi été déposés par SUD PTT sur les journées des 15, 16, 17, 18, 19 et 20 juin 2015.

Une unité syndicale a été possible avec l'UNSA qui a également déposé un préavis de grève sur Martigues.

La grève a été suivie par près de 80% des agents permanents des deux sites, avec plus de 24 heures de négociations tenues avec le patron local et une issue favorable au conflit.

Ce conflit majeur sur les 2 sites a permis de ressouder les collectifs de travail des sites de Martigues et de Port de Bouc et de démontrer que la lutte paye lorsque l'on a la volonté de la mener tous ensemble !

Les engagements consignés dans le protocole de fin de conflit :

- ↳ La création d'un volant de remplacement « **bureau** » à Martigues (Repos, CA TTF, Temps partiel).
- ↳ Le comblement de 3 vacances d'emplois sur Martigues (1 FE, 1VR, 1 course remise).
- ↳ Le paiement exhaustif des heures supplémentaires (Martigues et Port de Bouc).
- ↳ 3 jours de doublure comme norme pour les rouleurs (sur les 2 sites).
- ↳ 2 transformations de CDD en CDI sur l'établissement.
- ↳ La limitation de la sécabilité inopinée (à 6 jours maximum/trimestre, hors période estivale).
- ↳ L'autorisation de départ anticipé sur la période estivale.
- ↳ La vérification du montant de la prime FA (en tenant compte notamment de l'impact des CDD).
- ↳ Un engagement de 50 jours de QS par FQ, avec planification sur 12 semaines glissantes.
- ↳ La mise en place d'un renfort sur l'organisation cabine et le maintien du régime de travail.
- ↳ Une 2^{ème} présentation non systématique, notamment en ZUS et sites sensibles (PMA).
- ↳ Un remplacement des 2RM tenant compte des réalités et contraintes de terrain.
- ↳ Un cadrage de la période de Noël pour les colis (moyens humains, matériels, heures supplémentaires).
- ↳ Un bilan en négociation collective de la dernière organisation colis de Martigues.
- ↳ L'annulation des 2 sanctions disciplinaires d'avertissement sur Port de Bouc.
- ↳ Le report des congés payés et repos compensateurs qui avaient été écartés.
- ↳ Le comblement du QL 3 de Port de Bouc (partant à la retraite au mois de janvier 2016).

Grève des postiers-ères de l'établissement d'Aix en Provence : Des grévistes courageux et déterminés !

Quand on oublie l'histoire, on est souvent condamné à la revivre. C'est un peu la philosophie du conflit mené les 22 et 23 juin 2015 par les postiers-ères de l'établissement d'Aix en Provence (sites UP, UD des Milles, UD Pasteur et UD Val de l'Arc).

La réorganisation du service arrivée de la PPDC d'Aix en Provence, les vacances d'emplois, l'utilisation de la sécabilité à outrance, le non-paiement des heures supplémentaires, la perte des 2RM ont notamment mis le « **feu aux poudres** ».

L'unité des personnels et des organisations syndicales SUD, FO et CGT a permis de mobiliser largement et de présenter un rapport de force déterminant à la nouvelle Directrice d'établissement.

Des négociations en présence des grévistes ont permis de démontrer la volonté des postiers-ères d'Aix en Provence et d'obtenir en 2 jours de grève un protocole d'accord de fin de conflit.

La stratégie consistant à élargir le cahier revendicatif à tous les services de l'établissement d'Aix en Provence (Arrivée, Concentration, Distribution) a permis d'augmenter le niveau de mobilisation et le rapport de force à opposer à la Direction de La Poste.

Les préavis de grève de 24H successifs déposés sur toutes les UD et UP de l'établissement d'Aix en Provence sur la semaine entière par SUD et FO, et les deux préavis de 24H de la CGT exclusivement sur l'UD et UP des Milles ont permis d'afficher une unité syndicale sollicitée par le personnel (*que nous n'avions plus depuis longtemps*) et de donner les moyens aux personnels de lutter efficacement sur leurs revendications professionnelles.

Un protocole de fin de conflit signé par les syndicats SUD, FO et CGT Permettant notamment les avancées suivantes :

- ↳ Une hausse du bilan emploi de +1,41 PT sur les remises.
- ↳ La suspension de la pause méridienne sur les 2QL de l'UD des Milles pendant tout l'été.
- ↳ Les heures supplémentaires annotées sur le cahier prévu à cet effet doivent être émargées par l'encadrement seront mises en paiement.
- ↳ Le comblement de 2 vacances d'emploi à la concentration (1 en juillet et 1 en septembre) et de 2 immédiatement à l'arrivée.
- ↳ Une réduction des suppressions d'emplois de -5,20 PT à -4 PT, puis à -3 PT (jusqu'au 17 octobre 2016).
- ↳ L'ouverture d'une négociation sur un accord promotion pour les classes I et II en juillet 2015.
- ↳ L'ouverture d'une négociation sur un accord de 36 mois sur les régimes de travail du service Arrivée.



Fin de l'organisation « Distri-Liv » sur Rognac/Velaux :

Le 06 janvier 2015 se mettait en place une organisation de travail dite « **Distri-Liv** », impactant 9 des 14 tournées du centre. En clair, un binôme d'agents effectue la totalité des travaux préparatoires d'une tournée de distribution sur 2 CHM (Casier Hybride Modulaire) : coupage, piquage, confection des dépôts relais, traitement des fausses directions, réexpéditions et reflex, prise en charge et classement des objets signalés. Temps de travail prévu par La Poste pour effectuer ces tâches (*entre le tri général et la préparation de leur propre tournée*) : 40mn !!! Le « **distributeur** », lui, se coltine de 8h30 à 15h45 la distribution les liasses de courrier préparées à l'arrache (*avec pause méridienne de 45mn, sur un banc public pour qui n'habite pas à proximité et en l'absence de tout aménagement permettant ne serait-ce que de se soulager !*).

Conséquence : des conditions de travail très dégradées engendrant accidents et arrêts de travail à répétition, ainsi qu'une pluie de réclamations due à une qualité de service désastreuse (le facteur «

distributeur » ne connaissant de fait même pas les ordres de réexpéditions de sa tournée...).

Les facteurs-trices de Rognac/Velaux, excédés par l'immobilisme de La Poste devant ce constat affligeant, nous ont demandé de déposer des préavis de grève de 24H successives et par demi-vacations en demandant notamment l'arrêt de l'organisation « **Distri-Liv** ».

Devant la détermination des agents, La Poste a fait machine arrière et a notamment acté dans son relevé de décision :

- ↳ L'arrêt de l'organisation **DISTRI-LIV**.
- ↳ Une plénière sur le bilan emploi à l'issue du nouveau découpage proposé.
- ↳ Dans l'attente arrêt total de la sécabilité.

Pour l'anecdote, la mobilisation des facteurs-trices de Rognac/Velaux a porté ses fruits avant même le 1^{er} jour de grève (pour un syndicat taxé de jusqu'au-boutisme, c'est un comble !).

Nouvelle grève au service arrivée de la PPDC des Docks :

Etouffés par la « **réorganisation permanente** », des vacances d'emplois à gogo, la chasse à l'absentéisme, l'auto-remplacement, la spoliation de leur mesures spécifiques RH (ZUS, CA, CET...), et l'intégration d'activités supplémentaires, les collègues ont de nouveau voté un préavis de grève et ont débrayé très majoritairement en obtenant :

- ↳ 5 comblements d'emplois d'ici la fin Août.
- ↳ La mise en conformité de la note interne sur les arrêts de travail (véritable arme de destruction massive de la santé des agents).
- ↳ 50 Entretiens d'appréciation réalisés d'ici le 15 Juillet.



- ↳ La réduction de la sécabilité inopinée.
- ↳ La régularisation des situations RH.
- ↳ 1 Promotion en II.2.

A nouveau, les postiers-ères de 04/14 en alerte :

La culture de la lutte perdure sur ce site et heureusement ! Leur mobilisation, sans grève, a permis d'obtenir :

- ↳ Baisse du nombre de semaines faibles.
- ↳ + 2 semaines fortes.
- ↳ 3 comblements d'emplois.
- ↳ 91 jours de QS/an par FQ avec planification par période de congés.
- ↳ Les molocs tiendront compte de la réalité du terrain.

⇒ La détermination et la lutte des postiers-ères paient dès lors qu'ils s'organisent face au diktat et à la voracité de nos chers patrons !

⇒ Souvent, celles et ceux qui critiquent la grève ne la connaissent pas, ne l'ont pas vécue ou ne veulent tout simplement pas lutter !

⇒ Chaque postier-ère doit se réapproprier ces fondamentaux pour converger vers une lutte globale dès la rentrée !

Cela implique que dans chaque établissement, chaque bureau et chaque service, des assemblées générales se tiennent, que les collègues débattent et élaborent des cahiers revendicatifs, y compris à la PIC !

Seule la convergence des volontés de lutter et l'unité syndicale pourront contrecarrer les projets funestes que l'on nous promet en haut-lieu !